

REGLEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE

ARTICLE 1 : **FONCTIONNEMENT**

Le service d'accueil périscolaire est installé dans les locaux de l'école maternelle. Il assure l'accueil des enfants de 7h30 à 8h35, de 13h15 à 13h50 et de 17h00 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

ARTICLE 2 : **INSCRIPTION**

Tout enfant devant fréquenter l'accueil périscolaire doit impérativement être inscrit à partir de la plateforme de réservation RES AGENDA. C'est le secrétariat de mairie qui procède à la création des comptes pour chaque enfant.

L'inscription est mensuelle.

Avant toute inscription, le compte RES AGENDA doit être créditeur pour pouvoir procéder aux réservations.

La date butoir est fixée au 20 du mois précédent. Passé ce délai, seul le secrétariat de mairie peut ajouter ou annuler une réservation en envoyant un mail à mairie@fontainelesgres.fr

ARTICLE 3 : **GARDERIE DU MIDI**

Pour les enfants ne déjeunant pas au restaurant scolaire l'accueil est ouvert de 13h15 à 13h50 sur inscription (suivant modalités article 2).

ARTICLE 4 : **PAIEMENT**

Le règlement s'effectue au moment de l'inscription par paiement dématérialisé PayFip sur la plateforme RES AGENDA et exceptionnellement au secrétariat de mairie, contre reçu. Pour les enfants fréquentant la garderie exceptionnellement (à raison de 4 présences par mois le matin ou le midi ou le soir) le paiement se fera à raison de 1.85 € par nombre de présence.

A partir de 5 présences le montant mensuel est de 31.00 € au moment de l'inscription.

ARTICLE 5 : **ASSURANCE**

La commune de Fontaine-les-Grès souscrit un contrat d'assurance "responsabilité civile". Celui-ci la garantissant lorsque sa responsabilité est engagée, Il est obligatoire aux parents de souscrire un contrat indépendant si l'enfant n'est pas déjà couvert et fourniront une photocopie de l'attestation d'assurance avec le règlement signé et la fiche sanitaire.

ARTICLE 6 : **SORTIES DES ENFANTS**

Toute personne n'ayant pas l'autorité parentale susceptible de venir chercher l'enfant devra être munie d'une autorisation annuelle (fiche sanitaire) ou ponctuelle signée des parents ou du représentant légal. Tous les enfants inscrits à la garderie le soir sortiront obligatoirement par le portail côté maternelle Boulevard Doré.

ARTICLE 7 :**RETARD**

Tout retard des parents ou représentant légal pour venir chercher l'enfant présent à la garderie périscolaire sera facturé 10 euros par quart d'heure suivant la fermeture de la structure.

ARTICLE 8 :**PRESENCE SANS INSCRIPTION PREALABLE**

Toute présence d'enfant à la garderie périscolaire sans avoir été préalablement inscrit sera facturée 30 euros (par enfant et par tranche).

ARTICLE 9 :**SANTE ET SECURITE**

Conformément aux préconisations du Ministère de l'Education Nationale, les enfants atteints de troubles de la santé devront impérativement être signalés sur la fiche sanitaire afin qu'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) soit mis en place par le Médecin scolaire avant l'accueil de l'enfant.

Conformément aux articles L.4111-1, L.4161-1 et L.4311-1 du code de la santé publique, l'administration de médicament est considérée comme un acte professionnel dont la pratique est exclusivement réservée aux titulaires d'un diplôme ou d'un certificat exigé pour cet exercice. Le personnel de l'accueil périscolaire n'est pas habilité à administrer des médicaments, il est fortement conseillé que la prise de médicament soit prescrite par le médecin en-dehors des temps d'accueil périscolaires.

ARTICLE 10 :**RAPPEL A L'ORDRE ET EXCLUSION**

Toute attitude ou comportement jugés inadaptés pourront faire l'objet d'un rappel à l'ordre et entraîner une exclusion. La famille en sera informée préalablement.

APPROBATION DU REGLEMENT

Les parents prendront connaissance du présent règlement, en signeront le coupon d'acceptation du règlement qu'ils remettront au secrétariat de mairie de Fontaine-les-Grès.

Le Maire,
Ludovic VALLARCHER



✂-----

Coupon à remettre à la mairie : acceptation du présent règlement de l'accueil périscolaire (2026/2027)

☐ M. ☐ Mme Nom :

Responsable de(s) l'enfant(s) :

Date : Signature du responsable :